



DROIT, ECONOMIE, GESTION (DEG)

Licence Administration Économique et Sociale (AES) - Site Le Creusot



Composante
UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique

Présentation

La licence AES est une filière **pluri-disciplinaire** permettant d'exercer une fonction administrative de niveau cadre dans le secteur public ou privé. Les étudiants acquièrent une **polyvalence** très utile pour progresser au sein d'une entreprise ou pour passer les concours administratifs.

Riche de cette expérience pluridisciplinaire, le titulaire d'une licence AES dispose d'un **vaste choix de poursuite d'études** (voir section débouchés).

Formation avec accès santé : Non

Objectifs

Objectifs de la formation et débouchés de la licence AES

Par une formation pluridisciplinaire en droit, économie et gestion, la filière AES a pour principal objectif de permettre l'acquisition d'une polyvalence extrêmement utile pour exercer une fonction administrative dans les secteurs publics ou privés.

Elle associe la formation générale orientée sur la connaissance du monde contemporain (histoire, économie,

sociologie) et l'acquisition de connaissances spécifiques à l'exercice d'une fonction administrative (droit, sciences de gestion,...), tout en développant la pratique d'une ou deux langues étrangères et la communication.

Elle convient aux bacheliers dotés d'une bonne culture générale, sachant maîtriser des concepts abstraits et capables de formuler par écrit et à l'oral le fruit d'une réflexion personnelle faisant appel à de bonnes qualités d'analyse et de synthèse et à un sens critique développé.

Objectifs de la formation et débouchés de l'année de formation : L1

- Débouchés : entrée en deuxième année de licence AES

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances fondamentales en économie, droit, gestion, sociologie, techniques de communication. Méthodologie appliquée à ces disciplines.

Objectifs de la formation et débouchés de l'année de formation : L2 AES

- Objectifs : voir supra

- Débouchés : entrée en 3^{ème} année de licence AES.



La **classe préparatoire aux grandes écoles "Management"**. Sous réserve de l'obtention de la 2^{ème} année et d'une sélection sur dossier, cette formation, dont les enseignements sont dispensés au lycée Montchapet et à l'Université, débouche sur l'obtention de la L3 AES tout en préparant les étudiants aux concours parallèles des grandes écoles

La **Licence Droit Administration mention Administration publique (L.A.P.)**. Les étudiants ayant obtenu le titre universitaire peuvent s'inscrire en Master de droit public.

La **Licence Professionnelle « assurance, banque, finance » spécialité chargé de clientèle**, formation dispensée en alternance avec contrat de professionnalisation.

- Compétences acquises à l'issue de la formation :

Voir supra

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Approfondissement des fondamentaux cognitifs et méthodologiques acquis en L1, dans les mêmes champs disciplinaires.

Capacité d'accueil globale : 70 étudiants

Compétences acquises

Connaissance du monde contemporain (histoire, économie, sociologie) et acquisition de connaissances spécifiques à l'exercice d'une fonction administrative (droit, sciences de gestion), pratique d'une ou deux langues étrangères et acquisition des principes fondamentaux de la communication

Les + de la formation

- * De petites promotions pour plus de convivialité et un accompagnement personnalisé ;
- * Un environnement pour réussir avec des services étudiants à proximité (logement CROUS, restaurant universitaire, bibliothèque universitaire, équipements sportifs et culturels,...) ;
- * Un coût de la vie étudiante réduit.
- * Sur un campus d'environ 1500 étudiants, le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) propose un panel important d'activités physiques, sous forme de loisir et de compétition, ainsi que des activités culturelles (spectacles, expos, ateliers, etc...). Le programme PASS (aide aux étudiants ayant des contraintes fortes : sportifs de haut niveau, artistes, handicapés, etc...) et le programme Tusco6 (job étudiant rémunéré : soutien auprès d'élèves de sixième en difficulté) viennent compléter l'offre du BVE.

Organisation

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées et les examens se déroulent dans le respect du référentiel des études adopté par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'université.

- Sessions d'examen

Deux **sessions d'examens** sont organisées pour chaque semestre. La 2^{ème} session – 1^{er} et 2^{ème} semestres a lieu en juin. Pour être inscrits aux examens, les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire aux options à des périodes dont les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage.

Pour la 2^{ème} session, l'étudiant ajourné conserve les notes du semestre acquis ou des UE acquises dès la 1^{ère} session, ainsi que toutes les notes des matières égales ou supérieures à la moyenne dans les UE non acquises. Les notes de contrôle continu sont toutes conservées d'une



session à l'autre qu'elles soient supérieures ou inférieures à la moyenne.

A la suite des deux sessions d'examens, l'étudiant ajourné conserve définitivement le semestre acquis ou les UE acquises lors des deux sessions, mais l'étudiant ne conserve *aucune* note de contrôle terminal ou continu, même supérieure à la moyenne, dans les UE non acquises.

- Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Précisions :

Pour la deuxième session, dans les UE non acquises :

- * l'étudiant conserve les matières pour lesquelles la moyenne du contrôle terminal et du contrôle continu est supérieure à 10
- * L'étudiant repasse le contrôle terminal des matières pour lesquelles la moyenne du contrôle terminal et du contrôle continu est inférieure à 10

Les notes obtenues lors de la seconde session remplacent celles obtenues lors de la première session pour le calcul des résultats définitifs.

En cas de redoublement, seules les UE acquises sont conservées.

Les notes supérieures à 10 dans les UE non validées ne sont pas conservées.

Admission

Conditions d'accès

Modalités d'accès à l'année de formation : L1

- de plein droit :

Sont admis **de droit** les titulaires des diplômes suivants :

- * Baccalauréat français de toutes les sections
- * Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) et titres admis en dispense du baccalauréat.
 - par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : en formation initiale s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation et en formation continue s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), décidée par la commission de la pédagogie, peut aussi permettre une admission directe en L1.

Les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français devront obligatoirement se soumettre à la procédure du service des relations internationales de l'Université de Bourgogne (demande d'admission préalable en 1er cycle d'Université française).

- Les étudiants de L1 ont la possibilité de faire un stage conventionné de 1 à 3 semaines pendant les vacances universitaires. Ce stage fait l'objet d'un compte rendu obligatoire non noté.

Modalités d'accès à l'année de formation : L2

- de plein droit :

- * les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 formant la première année de Licence
- * sur **décision de la commission de validation des acquis**, les étudiants titulaires de certains BTS, DUT



(DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation ou DUT juridiques, BTS Comptabilité, Management des unités commerciales, Gestion des PMI...).

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : en formation initiale s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation et en formation continue s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), décidée par la commission de la pédagogie, peut aussi permettre une admission directe en L2.

- Les étudiants de L2 ont la possibilité de faire un stage conventionné de 1 à 3 semaines pendant les vacances universitaires. Ce stage fait l'objet d'un compte rendu obligatoire non noté.

tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Abréviations utilisées dans les tableaux :

UE : unité d'enseignement ; CM : cours magistral ; TD : travaux dirigés ; ECTS : crédits européens ; CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu)

Modalités de candidatures

Et après

Poursuite d'études

1°) Poursuites d'études en Master

La mention de Master AES comporte deux parcours de Master 1 (AGT et AGE) accessibles sur sélection aux étudiants titulaires de la Licence AES.

La mention AES comprend un Master 2 Finances des collectivités territoriales et des groupements (AGT) et un Master 2 Droit du travail expert (AGE) en formation continue et appuyé sur des contrats en alternance.

Les étudiants préalablement sélectionnés en Master 1 qui valident l'année de Master 1 peuvent candidater aux sélections des Master 2 des mentions de droit de l'U.F.R. Droit et Sciences Economique & Politique (en droit, sélection en Master 2)

2°) Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A et B et propose des modules spécifiques de préparation à des concours administratifs de catégorie B (greffier, lieutenant de police...).

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education prépare au professorat des écoles ou des collèges et lycées.

Les Instituts d'études politiques (I.E.P.) de Paris, Strasbourg, Toulouse et Aix. La sélection s'effectue sur dossier et sur épreuves.

L'entrée en deuxième année d'une école de commerce, après la réussite au concours d'admission.

Débouchés professionnels

Le diplômé de la licence AES exerce dans les secteurs des services privés ou publics suivants :

* les secteurs privés (banque, assurance, commerce, immobilier, GRH, éducation et formation, tourisme, culture...) dont le secteur social et associatif (cadre éducatif, gestion et direction de structure sanitaire et sociale, aide humanitaire).



- * la fonction publique d'état et territoriale (impôt, trésor, douane, collectivités locales, sécurité sociale, inspection du travail...), la fonction publique hospitalière (cadre administratif) et la fonction publique européenne: statut de contractuel ou de fonctionnaire, suite à la réussite à un concours.

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation

Aurore GRANERO

✉ aurore.granero@u-bourgogne.fr

Scolarité

Valérie LAGRANGE

☎ 03.85.77.40.83

✉ valerie.lagrange@u-bourgogne.fr

Campus

🏠 Campus du Creusot

En savoir plus

<https://condorcet.u-bourgogne.fr/>



Programme

Organisation

Organisation générale

La mention Administration économique et sociale de la Licence du Domaine Droit Administration – comprend **six semestres**, divisés **chacun en Unités d'Enseignements (U.E.)**.

La composition des UE permet la combinaison des trois pôles principaux de connaissances : droit, économie et gestion, sciences humaines et sociales.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de **cours magistraux (CM)**, et de **travaux dirigés (TD)** dans certaines matières.

Chaque unité d'enseignement est évaluée en **crédits européens**. Un semestre universitaire représente 30 Crédits européens.

Les **enseignements dispensés** pendant les six semestres qui forment le cursus **se répartissent entre des UE obligatoires** et des **UE à option**.

L'enseignement des langues étrangères est **obligatoire** pour les trois années.

Des cours sont assurés à hauteur de **30 heures par an durant les trois années** en allemand, en anglais ou en espagnol.

Dans la perspective d'une internationalisation des études et notamment un accès aux dispositifs Erasmus

Une **deuxième langue optionnelle** est proposée en allemand et espagnol.

Pour permettre aux étudiants de se présenter à une qualification reconnue en langue anglaise, une **préparation au TOEIC** (Test Of English International Communication) est organisée.

* En **1ère** et en **2ème année de licence**, l'enseignement se fait en un **tronc commun de connaissances** avec un équilibre des matières entre le Droit Public et le Droit Privé, l'Economie et la Gestion, les Sciences Sociales.

En outre, un effort particulier est apporté dans le domaine des Techniques d'Expression en L1 et dans les aspects linguistiques propres à préparer un départ en séjour Erasmus

Le **semestre 1** permet à l'étudiant en AES d'aborder les enseignements principaux, tout en découvrant d'autres disciplines vers lesquelles il pourrait, éventuellement, se réorienter.

En **3ème année de licence** à Dijon, 2 **spécialisations** sont proposées dans le cadre de certaines UE : **Administration et Gestion des Entreprises-Gestion des Ressources Humaines (AGE-GRH)**, **Administration Générale et Territoriale (AGT)** orientant les étudiants soit vers les entreprises et la gestion des ressources humaines, soit vers les concours de la fonction publique.

ASSIDUITE



- Régime général

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

- * Toute absence doit être justifiée dans les 15 jours
- * Au-delà de deux absences injustifiées par semestre (toutes matières confondues), l'étudiant perd le bénéfice du contrôle continu : l'étudiant est alors déclaré défaillant et aucun calcul de moyenne n'est fait pour la ou les sessions concernées ; il est obligé de redoubler.
- * **- Régime spécial**
- * Le texte relatif aux « MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SALARIÉS », voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 08/07/2016 reconnaît la situation des étudiants qui occupent un emploi, parallèlement à leur formation.
- * Ainsi les étudiants salariés (au moins 10h par semaine) et assimilés peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et être soumis au régime spécial.
- * **A cette fin, ils doivent en faire la demande par écrit au Responsable du diplôme et fournir des pièces justificatives** dans le mois qui suit le début des travaux dirigés et au plus tard le 1er novembre pour le 1er semestre, le 1er février pour le second semestre.
- * Ce régime se traduit par la suppression de tout contrôle continu et la dispense de l'obligation d'assiduité aux séances de travaux dirigés. Le contrôle comporte des épreuves écrites ou orales pour tous les enseignements. Les coefficients des examens correspondent au total des coefficients du régime général.
- * Les étudiants astreints à ce système, et qui en ont la possibilité, sont instamment invités à assister aux cours magistraux. Il leur est conseillé de prendre contact avec d'autres étudiants pour se procurer plans de cours, bibliographies, documents traités en TD.

Le texte relatif aux « MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SALARIÉS », voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 08/07/2016 reconnaît la situation des étudiants qui occupent un emploi, parallèlement à leur formation.

Licence 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Connaissances fondamentales 1	UE						9
Droit constitutionnel	Matière		26h	14h			
Economie	Matière		26h				
UE 2 Connaissances fondamentales 2	UE						8
Droit privé	Matière		28h				
Histoire de la construction de l'Etat	Matière		26h	12h			
UE 3 Compétences complémentaires	UE						7
Histoire des insitutions sociales	Matière		20h				
Initiation à la comptabilité	Matière		10h	8h			
UE 4 Compétences additionnelles	UE						3
Anglais	Matière			15h			
Techniques d'expression	Matière			8h			



UE 5 Compétences professionnalisante et d'ouverture	UE						3
Initiation au droit des collectivités territoriales	Matière	20h					
Expression professionnelle écrite	Matière		6h				

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Connaissances fondamentales 1	UE						9
Droit constitutionnel	Matière		26h	14h			
Economie	Matière		26h				
UE 2 Connaissances fondamentales 2	UE						8
Droit des obligations	Matière		28h				
Histoire de la construction de l'Etat	Matière		26h	14h			
UE 3 Compétences complémentaires	UE						7
Management des organisations	Matière		20h				
Comptabilité	Matière		10h	8h			
UE 4 Compétences additionnelles	UE						3
Anglais	Matière		8h	15h			
Techniques d'expression	Matière			8h			
UE 5 Compétences professionnalisantes et d'ouverture	UE						3
Expression professionnelle orale	Matière			6h			
Préparation concours administratifs	Choix		24h				
LV2 Espagnol	Choix			24h			
Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances	Stage						

Licence 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Connaissances fondamentales 1	UE						9
Droit administratif	Matière		26h	16h			
Economie	Matière		20h	10h			
UE 2 Connaissances fondamentales 2	UE						8
Droit des affaires	Matière		20h	15h			
Finances publiques	Matière		24h				
UE 3 Compétences complémentaires	UE						7
Comptabilité	Matière		12h	12h			
Mathématiques appliquées à la gestion	Matière		18h	10h			
UE 4 Compétences additionnelles	UE						3
Anglais	Matière			15h			
Informatique	Matière			10h			



UE 5 Compétences professionnalisantes et d'ouverture	UE							3
International studies	Matière	10h						
Projet professionnel étudiant (PPE)	Matière			8h				

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE 1 Connaissances fondamentales 1	UE						9
Droit administratif	Matière		26h	16h			
Economie	Matière		20h	10h			
UE 2 Connaissances fondamentales 2	UE						8
Droit des affaires	Matière		20h	15h			
Histoire des doctrines économiques et sociales	Matière		26h				
UE 3 Compétences complémentaires	UE						7
Comptabilité	Matière		12h	12h			
Sociologie juridique	Matière		26h				
UE 4 Compétences additionnelles	UE						3
Anglais	Matière			15h			
Informatique	Matière			10h			
UE 5 Compétences professionnalisantes et d'ouverture	UE						3
Techniques de recherche d'emploi	Matière			8h			
Technique de communication	Choix			24h			
Préparation concours administratifs	Choix			24h			
LV2 Espagnol	Choix			24h			
Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances	Stage						